

Commission permanente du 15 février 2024

Réunis ce jeudi 15 février en commission permanente, les élus du conseil départemental ont débattu sur l'expérimentation d'une tenue unique dans les collèges et la réforme de la carte scolaire et attribué des subventions sur des sujets relatifs au plan « [Le 41 en bonne santé](#) », aux solidarités, à l'environnement, transition écologique et aménagement du territoire, à l'éducation ainsi qu'à la politique culturelle.

Expérimentation du port de l'uniforme dans les collèges

Suite à l'annonce du port d'une tenue unique ou d'un uniforme à l'école par le président de la République, l'assemblée départementale propose de participer à cette expérimentation qui vise à d'apporter une réponse, même partielle, à la lutte contre les inégalités et les discriminations, à favoriser la mixité sociale, à promouvoir l'unité républicaine et à augmenter la cohésion et le sentiment d'appartenance à la communauté éducative pour les collégiens.

Cette expérimentation en Loir-et-Cher est conditionnée à son intégration à l'expérimentation nationale, à l'accord du ministère de l'éducation nationale et au volontariat d'un collège du département. Elle implique une prise en charge financière partagée entre l'État et le département et est conditionnée à la participation du département à l'évaluation approfondie de l'expérimentation.

« Sans préjuger du bilan de cette mesure, il me semble intéressant de s'inscrire dans l'expérimentation du port de la tenue unique au collège. Si l'urgence de l'enseignement est pédagogique et éducative, cette mesure n'est pas secondaire mais doit plutôt être perçue comme un élément permettant la lutte contre les inégalités et la promotion de l'unité républicaine. » a déclaré Philippe Gouet.

Nouvelle carte scolaire (Cf. Vœu en pièce jointe)

Les élus du conseil départemental se sont opposés, sous la forme d'un vœu unanimement voté, au projet de carte scolaire qui, à l'occasion du [Conseil départemental de l'Éducation nationale \(CDEN\)](#) du 22 février prochain, proposera la diminution nette de 24 postes dans le département.

Plan « [Le 41 en bonne santé](#) »

Quatre [allocations départementales de stage](#), de 1 500 € chacune, sont attribuées à quatre internes en médecine générale en stage dans le département, à Blois et Vendôme.

Une [aide à la primo-installation des professionnels de santé](#) d'un montant de 14 919 € à un masseur-kinésithérapeute installé au sein de la maison de santé pluridisciplinaire de Pontlevoy.

Solidarités

Dix-sept subventions d'un montant total de 22 294 € sont attribuées à des propriétaires occupants ou locataires du parc privé dans le cadre des aides à l'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Quatre subventions, d'un montant total de 90 000 €, sont attribuées à l'office public de l'habitat de Loir-et-Cher [Terres de Loire Habitat](#) pour la construction, la réhabilitation ou l'adaptation de 12 logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Dix-huit conventions d'attribution de subventions, pour un montant total de 632 329 €, sont accordées à des [structures de l'insertion par l'activité économique \(SIAE\)](#) pour l'année 2024.

Dix-huit subventions, d'un montant total de 58 451 €, sont accordées à des propriétaires occupants considérés, selon les barèmes de l'[agence nationale pour l'amélioration de l'habitat \(ANAH\)](#), comme modestes et très modestes.

Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 75 000 € est accordée à l'[association Bio-Solidaire](#), engagée en faveur de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Une subvention annuelle de 68 000 € est attribuée à la [Mutualité Sociale Agricole \(MSA\) Berry-Touraine](#) afin de couvrir les frais de fonctionnement et le salaire de l'agent dédié à l'accompagnement des allocataires du [Revenu de Solidarité Active \(RSA\)](#), notamment les exploitants agricoles et leurs ayants droits (conjoint, enfants jusqu'à 25 ans s'ils n'ont pas de droits personnels).

Environnement, transition écologique et aménagement du territoire

La somme de 86 600 € est attribuée au titre de la [dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#) à 8 opérations portées par des collectivités, syndicats ou autres établissements publics éligibles dont les plus significatives sont :

- 47 600 € à la [Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys](#) pour une étude de connaissance et de gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement sur les communes de Chaumont-sur-Loire et Les Montils,

- 19 500 € à la [Communauté de communes Beauce Val-de-Loire](#) pour la restauration du lit mineur de la Tronne.

Une aide complémentaire de 13 500 € est accordée à la [Société Départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher \(SDA 41\)](#) pour des activités d'animations, concours et manifestations prévus en 2024.

Éducation

Suite à la demande de soutien financier faite au ministère de l'éducation nationale dans le cadre de l'[expérimentation du cartable numérique](#) dans trois collèges publics lors de la rentrée 2023-2024, le rectorat d'Orléans-Tours s'engage à co-financer 50 % du montant total de 134 651 € sous la forme d'une subvention d'investissement de 67 326 € au bénéfice du département.

Politique culturelle

Quatre subventions, d'un montant total de 110 168 €, sont attribuées au titre de la restauration du patrimoine architectural dont les deux plus significatives sont :

- 81 455 € à la commune de Romorantin-Lanthenay pour la 2^e tranche de travaux de l'église Saint-Aignan ;

- 16 294 € pour les travaux de couverture du château de Villesavin, à Tour-en-Sologne.

